

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A LUXEY (40) et en visioconférence

Séance du 29 mars 2023
Délibération n°2023-37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-trois, le mardi 29 mars 2023 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à LUXEY (40) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 23 mars 2023

Étaient Présents en présentiel : M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. DUFAY Michel, M. SORE Serge portant pouvoir de M. SAINTORENS Denis, M. ICHARD Vincent, M. DUNOGUES Yves, M. BACHÉ Alain portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, M. COUTIERE Dominique, Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoir de M. GILLE Hervé, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. LANUSSE, M. BOUFFIN Yann, M. SARTRE Philippe, Mme MESPLES Olga

Étaient Présents en visioconférence : Mme MARIE Lucie, M. MARTINEZ Manuel, M. VAYSSE Ludovic, Mme WEBER Sophie, Mme BEAUMONT Patricia, M. PAIN Cédric, Mme LE YONDRE Nathalie, M. FORET Thierry portant pouvoir de Mme PIQUEMAL Sophie, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et de M. GLEYZE Jean-Luc, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme TAPIN Maylis, Mme LARRUE Marie

Absents excusés (pouvoirs) : M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir Mme Aimée ARDOUIN, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DUFAY Michel ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme PIQUEMAL Sophie ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. BACHE Alain, M. Denis LANUSSE ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. SAINTORENS Denis ayant porté pouvoir à M. SORE Serge,

Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. LASSALE Jean-Claude, M. BAUDE Vital (excusé), M. DURRIEU Michel, M. PAPADATO Patrick, M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. MONNIER Philippe, M. DECLERCQ Cyrille (excusé),

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	24	Représentant nombre de voix	74
Nombre de pouvoirs	8	Nombre de voix pour	74
Total présents et pouvoirs	32	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

ECOMUSEE DE MARQUEZE

Programme scientifique 2023 **Etude des costumes**

La collection de plus de 40 000 items de l'écomusée comprend plusieurs centaines de pièces de costumes dont l'intérêt a été confirmé en 2022 par deux experts costumes du CIOFF France (Conseil international des organisations de festivals de folklore et d'arts traditionnels, partenaire officiel de l'UNESCO).

Ces pièces n'ayant jamais fait l'objet d'étude, l'écomusée souhaite entamer cette année une démarche visant à terme la valorisation des plus beaux costumes au sein d'expositions et en ligne sur alienor.org (expositions virtuelles, etc.). La première phase consiste à compléter les fiches d'inventaire et à repérer les pièces les plus intéressantes. Pour commencer ce travail,

la Compagnie Maritzuli, une compagnie de danse basque de Biarritz conservant plus de 900 costumes et dont le directeur, Claude Iruretagoyena, est reconnu comme expert pour le Sud-Ouest de la France par le CIOFF, peut nous accompagner durant 5 journées. Ces journées permettraient de bénéficier de l'expertise des deux salariés de la compagnie afin de renseigner une sélection de pièces représentatives dans nos collections. Les autres pièces pourront ensuite être renseignées par l'équipe seule sur le modèle de ces pièces phares. Une journée-test réalisée bénévolement par la compagnie en février a permis de vérifier l'intérêt de la méthode. Il est à noter par ailleurs que, la région Nouvelle-Aquitaine étant dénuée de restaurateurs textiles habilités musées de France, aucun autre expert n'a pu être repéré.

Selon le montant d'aide pouvant être sollicité auprès du Département des Landes, le budget prévisionnel de cette expertise prévoit la répartition suivante des coûts :

FONCTIONNEMENT

Objectif	Dépenses objet	Département des Landes 50%	PNR Landes de Gascogne 50 %	Montant net (non assujéti à la TVA)
Documentation et valorisation des collections	Enrichissement des fiches d'inventaire, récolement et repérage des pièces les plus intéressantes ; 5 journées d'étude. Prestataire : Compagnie Maritzuli	1904	1904,75	3808,75

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

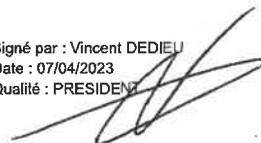
- **DE VALIDER** ce programme et son plan de financement,
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 07/04/2023
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 11 avril 2023